

## **EXTRAIT du REGISTRE** **des Délibérations du Conseil Municipal**

\*\*\*\*\*

**OBJET :** **Autorisation à engager et payer des dépenses d'investissement du Budget GITE D'HOSIAZ en 2024 avant le vote du Budget**

Séance du 29 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf novembre à dix-huit heure et trente-six minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-trois novembre deux mille vingt-trois.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 19**

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOT Joël, BOURGEAIS Didier, BOYER Corinne, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, ROSIER Nicole

**Membres absents excusés avec pouvoir : 8**

CHAPUIS Gérard pouvoir à Nicole ROSIER, DOMINGUEZ Solange pouvoir à Claire BILLON BERTHET, FORAY Gaëlle pouvoir à Corinne BOYER, LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Le Maire, MARTINE Christine pouvoir à Gilbert LEMOINE, PERILLAT Marie-Hélène pouvoir à Sébastien BEVOZ, PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Alain MASSIRONI, ZANI Sonia pouvoir à Karine LIEVIN

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 2**

BROCHET Olivier, GUILLERMET Maria

**Secrétaire de séance :** Madame Nicole ROSIER

**Soit 19 conseillers, 8 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants.**

**CONSIDERANT** que des **dépenses d'investissement** du **Budget GITE D'HOSIAZ** non prévues au budget 2023 et/ou que de nouvelles dépenses peuvent intervenir avant le vote du budget 2024, il est nécessaire de prévoir des crédits.

Pour mémoire, les **dépenses réelles d'investissement** du budget primitif 2023 **du Budget GITE D'HOSIAZ** et des décisions modificatives s'élèvent au total à 19 478,79 €, non compris le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées ». Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 4 869 € (le quart du budget 2023).

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de répartir le montant autorisé **en section d'investissement du budget GITE D'HOSIAZ** comme suit :

- **Chapitre 21 – immobilisations corporelles – montant maximum autorisé 4 869 € (correspondant au quart du budget 2023), ventilé comme suit :**

Montant	Article	Affectation
4 869 €	2158 – autres installations, matériel et outillage techniques	Pour financer le changement de chaudière

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

- **AUTORISE** M. le Maire à engager des dépenses en vue de faire face à des **investissements** avant le vote du budget 2024 **du Budget GITE D'HOSIAZ**,
- **DIT** que le montant des **dépenses d'investissement du Budget GITE D'HOSIAZ** pouvant être engagées, liquidées et mandatées est limité au quart du budget 2023, soit 4 869 €,
- **DIT** que le montant des **dépenses d'investissement du Budget GITE D'HOSIAZ** fixé avant le vote du budget 2024 est de 4 869 €, selon la répartition ajustée suivante :
  - **Soit 4 869 €** ventilé sur le chapitre 21, comme indiqué ci-dessus,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

